

# STOP AU GAZ DE SCHISTE SIT-IN RASSEMBLEMENT DÉPARTEMENTAL

9 LUNDI  
MAI 2011

ALÈS (30)  
DEVANT LA DREAL  
(CAMPUS ÉCOLE DES MINES)  
DÈS 9H00

MUSIQUE 11H00

CONFÉRENCE  
DE PRESSE

PRISES  
DE PAROLE

ANIMATIONS

ARTS  
DE LA RUE

SPECTACLES  
MILITANTS

A PARTIR DE 12H00

PIQUE-NIQUE  
SUR PLACE

GRILLADES

[WWW.STOPGAZDESCHISTE30.COM](http://WWW.STOPGAZDESCHISTE30.COM)



# STOP AU GAZ DE SCHISTE SIT-IN RASSEMBLEMENT DÉPARTEMENTAL

9 LUNDI  
MAI 2011

ALÈS (30)  
DEVANT LA DREAL  
(CAMPUS ÉCOLE DES MINES)  
DÈS 9H00

11H00  
CONFÉRENCE  
DE PRESSE

PRISES  
DE PAROLE

MUSIQUE

ARTS  
DE LA RUE

SPECTACLES  
MILITANTS

ANIMATIONS

A PARTIR DE 12H00  
PIQUE-NIQUE  
SUR PLACE

GRILLADES



WWW.STOPGAZDESCHISTE30.COM



# LES CITOYENS S'INVITENT A LA DREAL !!

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est le service administratif essentiel, le bras exécutif du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) créé au lendemain du Grenelle de l'Environnement pour soit-disant « mieux répondre aux attentes des français ». Il concentre et uniformise les pouvoirs de décisions des anciennes DRE (Équipement), DIREN (Environnement) et DRIRE (Industrie, avec un peu d'environnement). Au delà des missions dont il se pare (protection de la biodiversité, de l'environnement, etc.), il donne aussi un avis qui vaut souvent pour approbation auprès du préfet et du ministère sur tous les projets industriels implantés dans le territoire, dont les permis d'exploration des gaz de schiste. Dans sa mission « risques techniques et industriels », il se doit de prévenir et de maîtriser les risques pour les personnes, les biens et la sécurité publique. Dans le cadre de cette mission, il est censé « prévenir et réduire le risque à sa source » et « renforcer la culture du risque : information préventive et concertation ».

Le ministre de l'industrie M. Besson a soumis en janvier dernier une ordonnance qui a été validée pour réformer, ou plutôt recodifier le code minier sans augmenter les droits des opérateurs ou de l'État. Or contrairement à ce qui est annoncé, le code sera remodelé en profondeur sur plusieurs aspects, afin de « faciliter » l'accès aux titres miniers. Suivant cet objectif, il est prévu de rendre automatique le passage de l'exploration à l'exploitation sans mise en question du projet, de réduire les contraintes environnementales et sociales des projets, de faciliter le renouvellement et la prolongation des titres miniers sans audits environnementaux. S'il est prévu d'intégrer des éléments contenus dans la Charte de l'Environnement, notamment la consultation des citoyens, ce sera uniquement à titre consultatif, et dans des processus contrôlés par les autorités administratives.

Ainsi une autorisation d'explorer ouvrira grand les portes vers l'exploitation sur des concessions renouvelables plusieurs fois et ce de façon pratiquement automatique. Une fois l'étude initiale des impacts environnementaux validée, il n'y aura pas d'autre moyen de contrôle que le passage des agents de la DREAL sur les sites d'exploitation. Or que peuvent faire quelques dizaines d'agents sur une surface de l'ordre de plusieurs milliers de kilomètres carrés et truffés de milliers de puits ? N'est-il pas temps de renforcer le code minier dans ses dispositions environnementales et sur les consultations des populations concernées plutôt que de vouloir faciliter le travail des opérateurs ?